

**Twenty-eight session
28 April – 2 May 2014**

Item 7 of the Provisional Agenda

**Implementation of resolutions and activities relating
to the Working Group on Evaluation and Implementation**

**Normalisation des toponymes au Burkina Faso :
Amorce d'une dynamique à promouvoir en Afrique de l'Ouest***

* Prepared by SANON Oumar Issa, Institut Géographique du Burkina (IGB), Bureau de Toponymie de la Commission Nationale de Toponymie du Burkina Faso, Chargé de projet de Mise à jour de la cartographie 1/200000e du Burkina Faso

Titre de la communication :

**Normalisation des toponymes au Burkina Faso :
Amorce d'une dynamique à promouvoir en Afrique de
l'Ouest**

Proposé par :

SANON Oumar Issa

Institut Géographique du Burkina (IGB)

Bureau de Toponymie de la Commission Nationale de Toponymie du Burkina Faso

Chargé de projet de Mise à jour de la cartographie 1/200000^e du Burkina Faso

**28^{ème} session du Groupe d'Experts des Nations Unies pour les
Noms Géographiques
New-York, du 28 avril au 02 mai 2014**

Point de l'ordre du jour visé : n°7 (Mise en œuvre des résolutions)

Résolution visé : 1/4 Normalisation nationale

Résumé

Dans le but d'énoncer les règles d'harmonisation des pratiques relatives à la toponymie au Burkina Faso, le Gouvernement a, par Kiti n° 86-48/CNR/PRES/MATS du 13 février 1986, créé une Commission Nationale de Toponymie qui n'a malheureusement pas produit les résultats escomptés alors que les besoins d'harmonisation et de normalisation sont grandissants entre autres dans le domaine de la production cartographique, la signalisation routière et le tourisme.

Aussi, à la faveur du projet de mise à jour de cartographie de base à l'échelle du 1/200000 du pays, le Conseil des Ministres en sa session du 25 juillet 2012 a adopté un nouveau décret (n°2012-1015/PRES/PM/MID/MATDS/MEF) portant création, attribution et fonctionnement de la commission nationale de toponymie.

Ce nouveau dispositif fonctionnel permettra d'ici septembre 2014 (fin prévue du projet) de disposer de toponymes normalisés portés sur les nouvelles cartes à l'échelle 1/200000, mais aussi de bases solides pour la normalisation continue de l'ensemble des toponymes du Burkina Faso.

Disposition actuelle relative aux noms géographiques au Burkina

Suivant le décret n°2012-1015/PRES/PM/MID/MATDS/MEF du 28 décembre 2013, une commission nationale de toponymie (CNT) est chargée d'élaborer les règles et d'harmoniser les pratiques relatives à la toponymie au Burkina Faso.

Cette commission a pour missions de :

- procéder à l'inventaire et à la conservation des noms de lieux ;
- adopter pour chaque nom de lieu sa forme linguistique officielle ;
- élaborer les principes, les méthodes et les règles d'écriture de tous les noms de lieux ;
- établir les critères de choix des noms à attribuer aux lieux sur l'ensemble du territoire national ;
- diffuser les toponymes du Burkina Faso tant au niveau national qu'au niveau international ;
- participer aux travaux internationaux de préservation ou réappropriation identitaire du patrimoine national toponymique, fait vivant relevant de la culture et de la langue ;
- participer aux réunions et conférences internationales sur la toponymie pour le compte du Burkina Faso.

Composée de membres statutaires (13) issus d'horizon divers (administrations, universités, centres de recherches, etc.) et de personnes ressources dont les compétences peuvent être mises à contribution pour l'atteinte de ses missions, elle se réunit au moins deux (02) fois par an.

Placée sous la tutelle administrative du Ministère en charge de l'administration du territoire et la tutelle technique du Ministère en charge de la cartographie, la CNT dispose d'un secrétariat qui est assisté d'un bureau de toponymie animé par l'Institut Géographique du Burkina. Ce bureau est chargé :

- d'élaborer les projets de recommandations en matière de toponymie (charte, système de transcription des noms, ...) ;
- d'apporter son appui technique aux services publics créateurs ou pourvoyeurs de toponymes ;
- d'initier des actions de formation aux techniques toponymiques ;

- de contribuer à l'étude des noms géographiques (glossaire) ;
- d'initier les actions nécessaires à la diffusion des travaux de la commission dans les ouvrages de référence toponymique ;
- de contribuer à la conservation et au développement cohérent du patrimoine toponymique national.

Les membres de la CNT ont été officiellement installés le 15 mars 2013.

Activités de la CNT

Travaux antérieurs aux sessions de la CNT

Les activités de normalisation des toponymes au Burkina ont véritablement repris en avril 2012 à la faveur du projet de Mise à jour de la cartographie de base à l'échelle 1/200000^e qui prévoit la validation de tous les toponymes qui seront portés.

Les travaux ont d'abord commencés par la formation des opérateurs de saisie du projet à la toponymie et aux techniques d'enquêtes toponymiques, assuré par Mme Élisabeth CALVARIN, membre du GENUNG. Parallèlement à cette action, l'Institut Géographique du Burkina a mis en place un comité technique dans le but de redynamiser la CNT créée en 1986. Ce comité a travaillé à élaborer le nouveau décret qui fut adopté le 25 juillet 2012, date qui a coïncidé avec le début de l'atelier de validation des toponymes des premières cartes du Projet de Mise à jour de la cartographie de base à l'échelle 1/200000^e.

Cet atelier a d'abord porté sur la formation suivi d'échanges modérées par Mme CALVARIN sur les principes de base, les règles d'écriture et la méthode de validation des noms de lieux ; ce qui a permis d'outiller les membres du comité pour l'examen et la validation des toponymes à eux soumis. Un ensemble d'outils (charte de toponymie, règles de transcriptions, esquisse de glossaire de termes usuels, ...) ont ainsi été adoptés et permis de valider environ 4000 toponymes constitués de noms de localités, d'hydronymes, d'oronymes, de noms de lieux d'intérêt touristiques, de noms de forêts ou aires classées.

Sessions de la CNT

Suite à l'installation de la CNT le 15 mars 2013, une première session de l'année 2013 s'est tenu du 08 au 13 avril 2013 et a porté sur la validation des toponymes de cinq (05) nouvelles cartes.

Une deuxième session consacrée à la validation de 6 autres feuilles cartographiques s'est tenue du 04 au 13 décembre 2013. Aussi, l'année 2014 a déjà vue la tenue de la 1^{ère} session de la CNT les 12 et 13 février dernier sur la validation toponymes des feuilles de Pama et Arli (Fig.1)

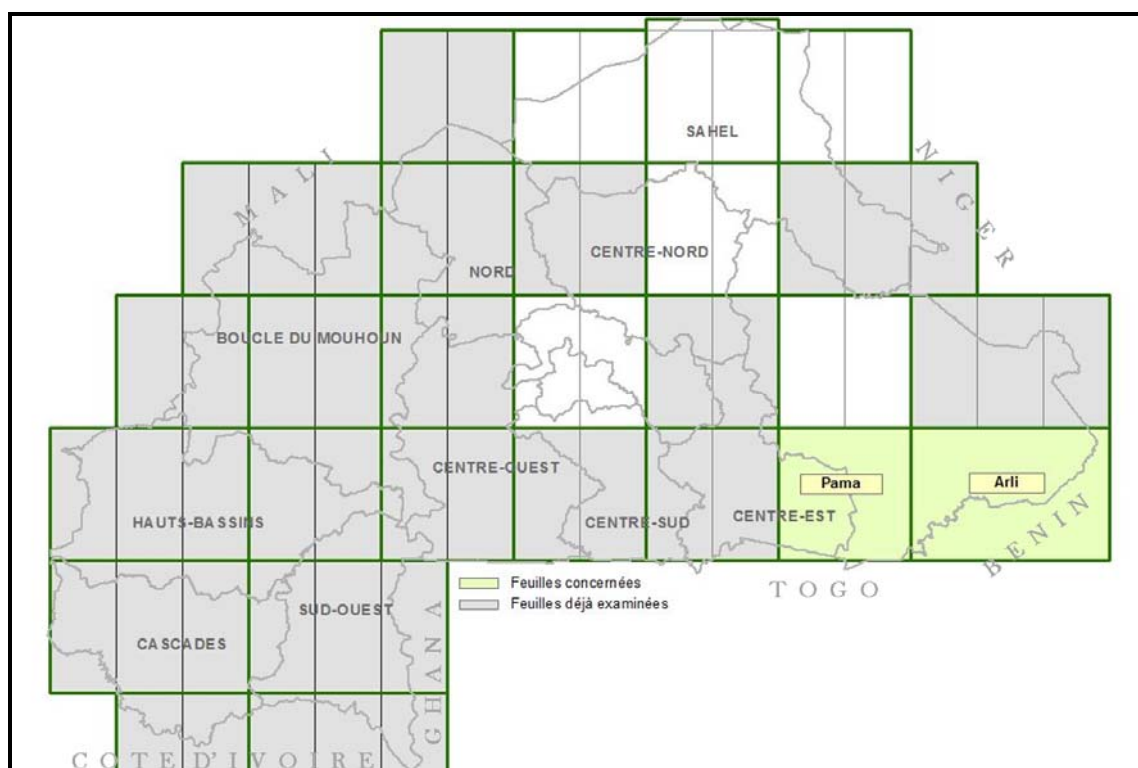


Fig. 1 : Situation des feuilles cartographiques examinées

La deuxième session de l'année 2014, prévue en avril, sera consacrée à la validation des toponymes des feuilles cartographiques restantes.

Les sessions de la CNT constituent aujourd'hui de véritables cadres d'échanges et discussions dans la quête continue de l'harmonisation et de la normalisation des toponymes au Burkina Faso.